

ANNEXE IV
(articles 31, 32, 44, 45 et 89)

FORMULE DE FIXATION DE L' AUGMENTATION DU LOYER APRÈS
RÉNOVATION

I. L'augmentation maximum du loyer après rénovation est calculée selon la formule suivante :

$$A = \frac{10 \% \times C}{N} \times 1/12$$

A = Augmentation maximum du loyer après rénovation

C = Coût total des travaux admissibles moins le montant de la subvention versée

N = Nombre de logements